

Délibération N°16

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	24
VOTANTS :	25

OBJET :

ADHESION AGORASTORE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Vingt Huit Septembre à 19 heures 30**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 22 Septembre 2023 s'est
réuni, à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance
ordinaire publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES.
M. BODIN. Mme PERICHON. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, pouvoir de
Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE, pouvoir à M. HANGARD

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

La Communauté de Communes Pays de Lapalisse est
propriétaire de nombreux matériels, objets et éléments mobiliers
qu'elle acquiert au fil des ans, afin de permettre aux différents services
techniques et administratifs d'exercer leurs activités.

Un certain nombre de ces matériels (techniques ou de
bureau) sont périodiquement voués à la réforme ou à la destruction,
que ce soit pour des raisons d'obsolescence, d'usure,
d'amortissement, ou bien parce qu'ils ne servent plus, ne sont plus
utiles et restent inexploités.

Afin de rationaliser le stock de matériels devenus inutiles et
consommateurs d'espaces de stockage et en application du principe
de « développement durable », il est aujourd'hui possible d'offrir à ces
matériels une seconde vie auprès de nouveaux propriétaires
utilisateurs. Plusieurs portails Internet à large diffusion permettent
dorénavant aux collectivités de proposer à la vente, les différents
matériels dont elles souhaitent se défaire (véhicules, matériels
informatiques, matériel et mobilier scolaires, mobilier ou éléments de
mobilier de bureau, matériels d'espaces verts, matériels de cuisine,
outillage, etc).

Les conditions tarifaires sont les suivantes :

- le taux de commission applicable sur le prix de vente est
de 12 %,
- les frais de mise en place du contrat : 200 € HT
(comprend les frais de formation),
- la durée du contrat est de un an, renouvelable trois fois
par tacite reconduction,
- les frais de dossier unitaire par produit vendu à partir de
10 € HT (prix établi par tranche de prix produit HT).

Le système de vente par enchères électroniques est l'occasion de valoriser ces matériels (dont la conservation engendre des coûts et des contraintes) et de générer de nouvelles recettes.

Pour réaliser ces opérations de vente aux enchères, la Communauté de Communes Pays de Lapalisse souhaite souscrire un contrat cadre auprès de la société AGORASTORE.

Pour l'aliénation de biens mobiliers d'une valeur supérieure à 4 600 euros, l'article L2122-22, alinéa 10, du Code Général des Collectivités Territoriales, une délibération spécifique devra être prise.

Après ces explications, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président, à signer la Convention d'adhésion à la Plateforme AGORASTORE.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 11 OCT. 2023
Publié ou Notifié
le : 29 SEP. 2023
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"